

Informations de base

2005/2146(INI)

INI - Procédure d'initiative

Période de réflexion: structure, sujets et cadre pour une évaluation du débat sur l'Union européenne

Subject

8 Etat et évolution de l'Union

Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles	DUFF Andrew (ALDE) VOGGENHUBER Johannes (Verts/ALE)	13/07/2005 13/07/2005
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
AFET Affaires étrangères	BROK Elmar (PPE-DE)	29/08/2005	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

ITRE	Industrie, recherche et énergie	SWOBODA Hannes (PSE)	13/09/2005
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	12/09/2005
REGI	Développement régional	ŽELEZNÝ Vladimír (IND/DEM)	05/10/2005
AGRI	Agriculture et développement rural	SCHUTH Willem (ALDE)	13/09/2005
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	TRÜPEL Helga (Verts/ALE)	23/08/2005
JURI	Affaires juridiques	BERGER Maria (PSE)	15/09/2005
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	CAVADA Jean-Marie (ALDE)	04/10/2005
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	BAUER Edit (PPE-DE)	15/09/2005
PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
07/07/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2005	Vote en commission		Résumé
16/12/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0414/2005	
18/01/2006	Débat en plénière		
19/01/2006	Décision du Parlement	T6-0027/2006	Résumé
19/01/2006	Résultat du vote au parlement		
19/01/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2146(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/6/29414

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	AGRI	PE362.681	23/11/2005	
Avis de la commission	ITRE	PE362.759	23/11/2005	
Avis de la commission	REGI	PE362.880	24/11/2005	
Avis de la commission	JURI	PE364.688	24/11/2005	
Avis de la commission	FEMM	PE364.822	24/11/2005	
Avis de la commission	LIBE	PE364.935	24/11/2005	
Avis de la commission	AFET	PE362.640	25/11/2005	
Avis de la commission	CULT	PE362.668	28/11/2005	
Amendements déposés en commission		PE365.115	02/12/2005	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0414/2005	16/12/2005	
Amendements déposés en commission		PE364.885	16/12/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0027/2006	19/01/2006	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1249/2005 JO C 028 03.02.2006, p. 0042-0046	26/10/2005	

Période de réflexion: structure, sujets et cadre pour une évaluation du débat sur l'Union européenne

2005/2146(INI) - 19/01/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Répondant à la décision du Conseil européen (juin 2005) d'entamer une période de dialogue et de réflexion sur l'avenir de l'Europe, le Parlement européen a adopté, avec 385 voix en faveur, 125 contre et 51 abstentions, le rapport d'initiative d'Andrew **DUFF** (ADLE, UK) et de Johannes **VOGGENHUBER** (Verts/ALE, AT). Il a souligné la nécessité de faire participer tous les citoyens à la construction européenne et critiqué le Conseil et la Commission de n'avoir pas assigné un objectif clair à la période de réflexion.

Réitérant sa conviction que le traité de Nice n'offre pas une base viable pour assurer la poursuite du processus d'intégration, le Parlement a confirmé sa détermination à parvenir à un accord constitutionnel qui renforce la démocratie parlementaire, la transparence et l'état de droit, consacre les droits fondamentaux, développe la citoyenneté et augmente la capacité de l'Union élargie à agir efficacement sur le plan intérieur et sur la scène internationale. Il demande que tous les efforts soient accomplis pour garantir que la Constitution entrera en vigueur en 2009. Les députés ont également fait valoir qu'aucun autre élargissement, après l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, ne pourra se faire sans une nouvelle base constitutionnelle.

Les députés ont critiqué les propositions visant à mettre sur pied des groupes restreints d'États membres susceptibles de commencer à mettre en œuvre des réformes en laissant les autres pays de côté, de même que les solutions tendant à la formation de coalition d'États membres en dehors du cadre de l'Union européenne.

La plénière a maintenu plusieurs options pour le sort de la Constitution : abandon du projet constitutionnel ; poursuite de la ratification du texte actuel non modifié ; clarification ou enrichissement du texte actuel ; restructuration et/ou modification du texte dans le but de l'améliorer ; refonte complète. Elle considère que le maintien du texte actuel constituerait un résultat positif de la période de réflexion, mais que cela ne sera possible qu'à la condition de prévoir également des mesures significatives visant à rassurer et convaincre l'opinion publique.

Le Parlement propose donc d'utiliser la période de réflexion actuelle pour relancer le projet constitutionnel dans le cadre d'un large débat public sur l'avenir de l'intégration européenne. Ce dialogue européen devrait viser à clarifier, à approfondir et à démocratiser le consensus sur la Constitution, ainsi qu'à répondre aux critiques et à trouver des solutions là où les attentes n'ont pas été satisfaites. Il s'agira de "forums parlementaires" et de "forums des citoyens".

Les députés proposent qu'un premier forum interparlementaire soit réuni au printemps 2006 afin d'entendre les parlementaires, tant nationaux qu'européens, l'objectif étant de soumettre des recommandations détaillées au Conseil européen. Ce premier forum parlementaire devrait se concentrer sur un nombre limité de questions prioritaires, à savoir : l'objectif de l'intégration européenne ; le rôle de l'Europe dans le monde ; l'avenir du modèle économique et social européen dans le contexte de la mondialisation ; les frontières de l'Union européenne ; liberté, sécurité et justice ; le financement de l'UE.

En même temps, pour assurer une participation plus large, le Parlement demande aux États membres d'organiser un grand nombre de réunions publiques et de débats dans les médias sur l'avenir de l'Europe - des "forums citoyens" - aux niveaux national, régional et local, structurés autour de thèmes faisant l'objet d'un accord commun, avec l'aide de la Commission. Ces débats devraient impliquer les partis politiques, les partenaires sociaux, la société civile, la communauté universitaire et les médias. Il suggère également que les partis politiques donnent une importance accrue à la dimension européenne, tant dans leurs débats internes que dans leurs campagnes électorales.

Le Parlement souhaite enfin que les conclusions de la période de réflexion soient formulées au cours du second semestre de 2007, et que l'on réponde clairement, à ce stade, à la question de savoir comment faire avancer la Constitution. Il charge sa commission des affaires constitutionnelles de superviser la période de réflexion, au regard notamment de la préparation des forums parlementaires, de l'élaboration des documents de travail ("documents européens"), de la récapitulation des débats institutionnels et des citoyens, ainsi que des conclusions et propositions d'action qui pourraient en découler.